



**AVIS DU CRE-MONTRÉAL
CONCERNANT LE
RÉAMÉNAGEMENT DU
BOULEVARD GOUIN OUEST
ENTRE LE BOULEVARD TOUPIN
ET L'AVENUE MARTIN**

**PRÉSENTÉ À
VILLE DE MONTRÉAL
DIVISION AMÉNAGEMENT ET DES GRANDS PROJETS
DIRECTION DE LA MOBILITÉ**

**PUBLIÉ LE
1^{ER} SEPTEMBRE 2020**



Conseil régional de l'environnement de Montréal
Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H2X 3V4
Tél. : 514-842-2890
info@cremtl.org
www.cremtl.org

Le **Conseil régional de l'environnement de Montréal** (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.



Suite à la séance de consultation du 18 août 2020 concernant le réaménagement du boulevard Gouin Ouest entre le boulevard Toupin et l'avenue Martin, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) souhaite faire part de son avis favorable au projet et apporter quelques recommandations afin d'éviter certains écueils et maximiser ses retombées positives.

Un projet appuyé sur des besoins réels

Globalement, le projet proposé nous semble justifié. Il répond à des lacunes importantes de cette section du boulevard Gouin Ouest, notamment l'absence de trottoirs, l'absence d'aires d'attente aux arrêts d'autobus et l'absence de piste cyclable protégée.

Nous notons que ce projet s'inscrit dans les planifications Plan vélo 2019, Parcours riverain et Réseau de corridors verts qui misent toutes sur une connectivité du réseau de transport actif et un accès à la nature au bénéfice de l'ensemble de la population de la région de Montréal. Le manque de contact avec la nature (le déficit nature) des Québécois, surtout dans les milieux urbains, est bien documenté ainsi que ses impacts sur le développement des enfants et la santé mentale de la population. Nous considérons donc que l'accès aux grands parcs est non seulement un enjeu de qualité de vie et d'attractivité de la métropole, mais également un enjeu de santé publique indéniable.

Sécurité

Bien que nous n'ayons pas eu accès à une documentation qui aurait fait état ou non d'une problématique avérée de sécurité routière sur ces tronçons, la littérature scientifique confirme que la séparation des modes favorise le sentiment de sécurité et le confort de tous les usagers. Dans le cas des modes actifs et collectifs, les aménagements proposés sont donc de nature à favoriser un transfert modal de la voiture vers des modes plus sécuritaires et moins polluants. Ils permettront en outre un accès facilité à de nouveaux usagers n'ayant pas accès à la voiture.

Nous souscrivons à l'analyse comparative réalisée par la ville aux pages 41 et 42 du document de présentation. Par conséquent, l'option 1 retenue par la ville nous semble celle qui répond le mieux aux besoins exprimés et aux principes d'aménagement et de mobilité durables. Nous ajoutons que l'option 1 préviendra aussi la circulation non autorisée de certains cyclistes dans les sentiers du parc, en provenance de l'avenue Jean-Bourdon.

Recommandation 1 – Que l'option reposant sur des aménagements continus et directs sur Gouin Ouest soit privilégiée.

Des échanges avec Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville nous ont également permis d'apprendre que le ponceau situé à l'ouest du Collège Sainte-Marcelline pourrait être transformé en passage faunique si, après des analyses qui restent à conduire, la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) le permet. Il s'agit d'un atout indéniable pour la connectivité des habitats dans un tel environnement.

Recommandation 2 – Qu’un passage faunique soit aménagé si la LNHE le permet.

Connectivité vers l’est et l’ouest

Une dimension n’étant pas franchement abordée dans le cadre de ce projet mérite selon nous toute l’attention nécessaire : celle du lien vers l’est avec le parc de Beauséjour. Il serait en effet tout à fait possible de poursuivre l’aménagement de la piste bidirectionnelle au nord du boulevard Gouin entre ce parc et le boulevard Toupin, que ce soit en mode transitoire, comme les excellents aménagements temporaires des Voies sécuritaires et actives de 2020 l’ont démontré, ou selon un aménagement plus permanent, comme celui envisagé entre le boulevard Toupin et l’avenue Martin. Ce lien nous semble bien préférable à la création d’un aménagement transitoire sur le boulevard Toupin afin de rejoindre les chaussées désignées de l’avenue Jean-Bourdon. Ce trajet, même temporaire, ferait perdurer une situation de détour inutile et de confusion dans le parcours qui n’est pas souhaitable.

Recommandation 3 – Que des voies cyclables faisant le lien sur le boulevard Gouin Ouest entre le parc de Beauséjour et Toupin soient aménagées dès l’ouverture du tronçon entre le boulevard Toupin et l’avenue Martin.

La continuité des trottoirs et voies cyclables à l’ouest de l’avenue Martin doit, bien sûr, être aussi envisagée, mais avec un moindre degré d’urgence que le tronçon parc de Beauséjour et le boulevard Toupin.

Abattage de 150 arbres

L’abattage d’environ 150 arbres, dont l’érable noir (une [espèce menacée au Québec](#)) et le caryer ovale (une espèce [susceptible d’être désignée menacée ou vulnérable au Québec](#)), est à nos yeux la seule problématique majeure qui subsiste au projet.

Nous notons que des efforts ont été déployés pour minimiser les coupes en général, et celles de l’érable noir et du caryer ovale en particulier, en minimisant la largeur des voies à l’est du collège Sainte-Marcelline et en concentrant les coupes au nord du boulevard Gouin Ouest par la suite, un secteur plus perturbé selon les informations transmises par la ville.

L’effectif total de l’espèce Érable noir étant estimé présentement à environ 8 000 individus pour l’ensemble du Québec, chaque arbre compte. Il nous semble donc primordial de déployer un maximum d’effort pour éviter la coupe, même en petit nombre, d’arbres de cette espèce. Nous nous demandons si, dans les inventaires forestiers réalisés en 2014 et 2016 pour la ville par la firme Nadeau, la méthodologie était adéquate afin de traiter de la valeur écologique de cette forêt. Par exemple, la cote attribuée à cette espèce (80 % dans le rapport de 2014 et 85 % dans le rapport de 2016) reflète-t-elle adéquatement la valeur de ces arbres, compte tenu du statut de l’espèce? Suivant les critères établis dans l’inventaire de 2016, un érable noir (cote d’espèce de 85 %) de 30 cm de diamètre à hauteur de poitrine (DHP) en bonne condition (80 %) dans une forêt (60 %) ne récolte que 288 points, ce qui lui octroie une valeur de conservation faible. Pour être de valeur moyenne, cet arbre devrait avoir au minimum 34 cm de DHP; la valeur élevée

commence à 56 cm. À notre avis, le diamètre du tronc ne devrait même pas être un critère d'exclusion, dans le cas d'une espèce à statut.

Ces mêmes inventaires suggèrent que seule une faible proportion des arbres a une valeur de conservation moyenne, élevée ou très élevée, soit 7 % au nord du boulevard et 12 % au sud. Bien que les zones inventoriées ne correspondent pas au projet actuel et que la forêt ait évolué au cours des dernières années, nous pouvons extrapoler que moins de 20 arbres¹ de valeur de conservation moyenne, élevée ou très élevée seraient abattus, ce qui représente tout de même à nos yeux une grande perte. Les arbres de qualité moyenne, élevée ou très élevée sont en général de grands arbres matures, dont les apports à la qualité paysagère et à la qualité de vie ne sauraient être compensés par la plantation de jeunes arbres avant plusieurs dizaines d'années - le temps que ces nouveaux arbres croissent et atteignent leur maturité. De plus, réitérons ici qu'il s'agit d'une forêt, un écosystème, comprenant des populations menacées et non une collection d'arbres pouvant être traités isolément les uns des autres comme on pourrait le faire dans une approche strictement ornementale.

Selon la ville, environ 15 arbres pourraient potentiellement être transplantés, ce qui pourrait s'avérer intéressant si tous les soins nécessaires sont pris afin de maximiser les chances de survie de ces arbres. Cette opération présente cependant des risques quant à la survie des arbres alors que lorsqu'ils sont matures les érables noirs, comme leurs proches parents les érables à sucre, seraient plutôt sensibles à la transplantation.

D'autres options peuvent être considérées pour réduire l'abattage, la plus plausible à notre avis serait de réduire la largeur du terre-plein à l'ouest du Collège Sainte-Marcelline. Cette option mériterait d'être pleinement considérée si elle permet de réduire les coupes d'arbres d'intérêt.

Recommandation 4 – Qu'une nouvelle étude sur les arbres soit réalisée.

Qu'elle soit établie sur une approche écologique et une méthodologie, notamment des cotes d'espèces, prenant acte du statut particulier de l'érable noir et du caryer ovale et de toute autre espèce à statut qui aurait pu échapper à notre attention;

Qu'elle intègre l'avis d'experts en écologie urbaine, et non seulement d'ingénieurs forestiers;

Qu'elle cherche à établir l'intérêt, pour la conservation des espèces vulnérables ou précaires, de réduire la largeur du terre-plein à l'ouest du Collège Sainte-Marcelline.

Une autre option permettrait de sauvegarder la majorité des arbres : celle d'aménager des chaussées désignées plutôt que des pistes cyclables protégées. Cette option forcerait la cohabitation des cyclistes et automobilistes au profit des espèces vulnérables ou précaires de

¹ Nous avons obtenu un ordre de grandeur des coupes d'arbres à valeur de conservation en multipliant le nombre approximatif d'arbres abattus, 150, par le taux maximal d'arbre à valeur de conservation moyenne, élevée et très élevée (12 %), ce qui donne un résultat de 18 arbres, arrondi à « moins de 20 » afin de qualifier l'ordre de grandeur. Comme mentionné dans le texte, les valeurs de conservation ne tiennent toutefois pas compte du statut de conservation au Québec, ceci qui constitue à nos yeux une lacune importante dans l'utilisation de cette valeur de conservation.

cette forêt. Elle viendrait privilégier la nature plutôt que le confort des cyclistes et la vitesse des automobilistes. Nous estimons cependant, compte tenu du nombre restreint d'arbres en cause, qu'une telle approche limiterait excessivement les bénéfices recherchés quant au sentiment de sécurité des usagers, à l'accès aux espaces naturels et à la promotion des transports actifs et collectifs.

Aussi, comme mesure de compensation, nous recommandons que des plantations d'espèces indigènes soient réalisées dans le terre-plein, s'il devait être maintenu, et que l'ancien chemin Gouin soit renaturalisé, en tout ou en grande partie lorsque ce sera possible de le faire. Ceci pourrait potentiellement faire l'objet de financement dans le cadre du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques du Québec.

Recommandation 5 – Que des plantations d'espèces indigènes soient réalisées dans le terre-plein, s'il devait être maintenu, et que l'ancien chemin Gouin soit renaturalisé, en tout ou en grande partie lorsque ce sera possible de le faire.

En conclusion, le CRE-Montréal estime que le réaménagement tel que proposé est justifié, qu'il répond adéquatement aux besoins exprimés et que les impacts négatifs du projet sont acceptables en regard des bénéfices attendus, sous réserve des remarques formulées concernant les espèces d'arbres vulnérables. Nous avons tout de même dégagé quelques recommandations afin de bonifier le projet et d'en maximiser les retombées positives sur l'environnement et l'usage des modes de transport actifs et collectifs.



50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300
Montréal (Québec) H2X 3V4

tél.: 514 842-2890
info@cremtl.org
cremtl.org

suivez-nous!

